

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 01135

Numéro SIREN : 443 796 586

Nom ou dénomination : ABIOTECH MTS

Ce dépôt a été enregistré le 18/05/2022 sous le numéro de dépôt 3268

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

ABIOTECH MTS
~ Liasse fiscale 2019

Exercice comptable du 01/01/2019 au 31/12/2019

Document reçu par les services fiscaux le 11/04/2020 à 17:35

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IF-1005-ED
10.10
RÉPONDRE À LA TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ou année : 31/12/2019 Régime d'imposition : Régime réel normal

Déclaration soumise pour le résultat d'un groupe

PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

ABIOTECH MTS - SIREN : 443796586

Adresse du siège social:

2090 ROUTE DES MILLES

13510 EGUILLES

Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées : BATIMENT

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 31 % ou 33 1/3 %

Bénéfice imposable à 28 %

Déficit

Bénéfice imposable à 15 %

9 949

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées (art. 238 quinquies)

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Pôle de compétitivité, art. 44 undecies

Entreprise nouvelle, art. 44 septies

Zone franche d'activité

Zone de restructuration de la défense

Zone de développement prioritaire

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Autres dispositifs

Société d'investissement

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-4-2), cocher la case ci-contre

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, indication du logiciel utilisé

Comptable, conseil ou CGA : Visa : CGA Viseur conventionné :

Identité du déclarant:

Date: 11/04/2020 Lieu: EGUILLES

Civilité du déclarant : M

Nom du déclarant : RICHARD

Qualité du déclarant : GERANT

IMPOT SUR LES SOCIETES						N° 2065 bis-SD 2020			
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065				ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR			
						Si déposé néant, cochez la case : ☐			
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions coorespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e				
					f				
					g				
					h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)				
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL : Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
RICHARD GERANT 24 RUE DU LAVOIR 13240 ROGNAC		500	2019	16 400					
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					

Désignation de l'entreprise ABIOTECH MTS - SIREN : 443796586				Néant ☐		
Durée de l'exercice en nombre de mois 12				Durée de l'exercice précédent* 12		
				Exercice N clos le 31/12/2019		
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
					Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012		
		Autres*	014	016	0	
	Immobilisations corporelles*		028	030	9 424	
	Immobilisations financières* (1)		040	042	916	
	Total I (5)		044	048	10 340	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	3 788	
		Marchandises*	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	25 024	
		Autres* (3)	072	074	851	
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086	88 331	
	Charges constatées d'avance*		092	094		
	Total II		096	098	117 994	
	Total général (I + II)		110	112	128 334	
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	7 500	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126	750	
	Réserves réglementées*			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)			131	6 611	
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	8 082	
	Provisions réglementées			140		
Total I			142	22 943		
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	2 000	
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	51 937	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	51 454	
	Produits constatés d'avance			174		
	Total III			176	105 391	
Total général (I + II + III)			180	128 334		
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2020
ADAPTÉ POUR LA TELL-DECLARATION
PAR TELEREGIER

Formulaire obligatoire (article 902 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **ABIOTECH MTS - SIREN : 443796586**

Néant ☐ *

Exercice N clos le

31/12/2019

A - RÉSULTAT COMPTABLE

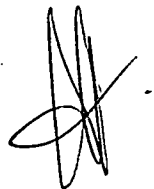
Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210					
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	451 041					
		Services *		217		218						
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	- 26 180				
	Production immobilisée *						224					
	Subventions d'exploitations reçues						226					
	Autres produits						230					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	424 861				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234				
	Variation de stocks (marchandises) *							236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238	246 643			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	- 1 567			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)							242	141 492			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *							243		244	1 286	
	Rémunérations du personnel *							250	16 400			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252				
	Dotations aux amortissements *							254	2 355			
	Dotations aux provisions							256				
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles							259		260		262
Total des charges d'exploitation (II)							264	428 332				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	- 3 471				
Produits financiers (III)		280			Charges financières (V)		294	1 997				
Produits exceptionnels (IV)							290	15 417				
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300	375				
		(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348								
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	1 492				
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	8 082				
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	8 082	314					

ABIOTECH-MTS
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros
Siège social : 2090 route des MILLES
13510 EGUILLES

BROCHURE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES
DU 30 JUIN 2019

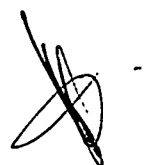
A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

ABIOTECH-MTS
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros
Siège social : 2090 route des MILLES
13510 EGUILLES

BROCHURE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES
DU 30 juin 2019

SOMMAIRE

- Rapport de gestion de la Gérance,
- Feuille de présence à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2019
- Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2019
- Résolution d'affectation du résultat,
- Comptes annuels .



ABIOTECH-MTS
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros
Siège social : 2090 route des MILLES
13510 EGUILLES

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2018

Madame , Monsieur ,

Conformément aux dispositions légales , nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice sous revue et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice .

I – COMPTE RENDU D'ACTIVITE

COMPTE DE RESULTAT

- CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'est élevé à 209 479 euros.

- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits : néant

- CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation s'élèvent à 194 741 euros .

- RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation , est bénéficiaire de 30 118 euros .

- RESULTAT NET DE L'EXERCICE

Le résultat net de l'exercice , est bénéficiaire de 28 410 euros .



BILAN

- CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de la société au 31/12/2018 , avant affectation du résultat de l'exercice s'élèvent à 14 861 euros .

II – EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Compte tenu de la conjoncture , nous estimons que les résultats de l'année en cours devraient être stable, avec une légère hausse du chiffre d'affaires..

III – AUTRES INFORMATIONS

Au cours de l'exercice nous n'avons pas pris de participation et nous n'avons pas été informés d'une prise de participation au capital de notre société .

Conformément aux dispositions légales , nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent pas en charges de dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 et 223 quater du C.G.I.)

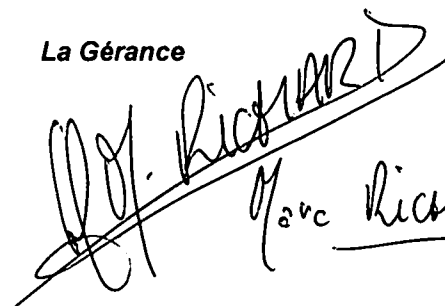
Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels que nous vous présentons et de bien vouloir donner à la Gérance quitus entier et définitif de sa gestion pour l'exercice sous-revue .

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 28 410 euros au poste de Report à nouveau pour 24 404 euros et au poste de Autres réserves pour 4 006 euros.

Concernant les opérations visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 , nous vous demandons de bien vouloir approuver les dites opérations telles qu'elles vous sont présentées dans le rapport spécial de la Gérance ;

Nous restons à votre disposition pour répondre aux questions que vous voudrez bien nous poser et nous vous remercions de bien vouloir vous prononcer sur les comptes de l'exercice tels qu'ils vous sont présentés .

La Gérance


Marc RICHARD



ABIOTECH-MTS
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros
Siège social : 2090 route des MILLES
13510 EGUILLES

L'an deux mille dix neuf et le 30 juin à onze heures , les associés de la EURL ABIOTECH-MTS se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social , sur la convocation qui leur en a été faite par la gérance , dans les formes statutaires , en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

. rapport de la gérance et approbation , s'il y a lieu , du bilan et des comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2018 ,

. affectation des résultats du dit exercice ,

. quitus à la Gérance ,

. approbation s'il y a lieu, des opérations visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 ,

. pouvoirs à donner ,

. questions diverses .

L'assemblée réunissant plus de la moitié du capital social , le quorum prévu par la loi est atteint .

Monsieur Marc RICHARD , prend la présidence de l'Assemblée . Il dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- l'avis de convocation,
- la feuille de présence de la présente assemblée ainsi que celle relative à l'approbation des comptes de l'année précédente ,
- l'inventaire à la clôture de l'exercice ,
- le bilan , le compte de résultat et l'annexe de l'exercice ,
- les rapports de la gérance ,
- le texte de résolutions proposées à l'assemblée ,
- les autres documents d'information des associés prévus par la loi
- un exemplaire des statuts sociaux .

Il déclare que tous les documents prévus par la loi ont été tenus à la disposition et communiqués aux associés dans les conditions et délais légaux , ce dont il lui est donné acte .

Puis il est donné lecture des rapports de la gérance .

PREMIERE RESOLUTION

L' assemblée générale ordinaire annuelle des associés , réunie pour l'examen et l'approbation du bilan et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 , après avoir entendu la lecture des rapports de la Gérance, approuve lesdits rapports dans toutes leurs parties ainsi que le bilan et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, faisant ressortir un bénéfice de 28 410 euros.

Cette résolution , mise aux voix , est adoptée à l'unanimité .



DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 28 410 euros au poste de Report à nouveau pour 24 404 euros et au poste de Autres réserves pour 4 006 euros.

Cette résolution , mise aux voix , est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des associés donne à la Gérance quitus entier et définitif de sa gestion pour l'exercice clos le

Cette résolution , mise aux voix , est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des associés délègue tous pouvoirs au porteur d'un original , d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et réglementaires .

Cette résolution , mise aux voix , est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant plus la parole , la séance est levée à douze heures .

De tout ce que dessus , il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents.



ABIOTECH-MTS
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros
Siège social : 2090 route des MILLES
13510 EGUILLES

I – PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 décembre 2018
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DES ASSOCIES DU 30 juin 2019
.....

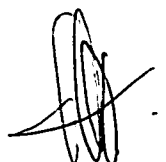
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 28410 euros au poste de Report à nouveau pour 24 404 euros et au poste de Autres réserves pour 4006 euros

Cette résolution , mise aux voix , est adoptée à l'unanimité

La Gérance


Marc Richman



Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : ABIOTECH MTS

SIREN : 443796586

Attestation produite le 11/04/2020

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN